FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Pastilles Acide Cyanurique
Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Pastilles Acide Cyanurique

Numéro du produit AP087, AT087, CP087, SPS003D, AT-0870, AL200USA, SPH003X, SP709AUST, SPH7025AUST, SPR7009US, SPH7009E, SPR7009DES, AL087B, AL200, AL300, AD-0872, SP620, SP709E, SP725E, SPH003D, PM087, WAG-WE10126, AT-8612, SPH006D, SPS006D, SKH129C, AL300ROW, SP129C, AL300USA, AL300AUST, AL200ROW, AL200AUST, SPS003X, SPH7009AUST, SPH7009US, SP709US, SPH7025US, SP725US, SPR7025US, SPR7009AUST, SPR7025AUST, SPH7025E, SPR7009E, SPR7025E, SPH006DPRO, SP315C, SPH006X

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées ANALYSE D'EAU

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
PALINTEST LIMITED
PALINTEST HOUSE
TEAM VALLEY
GATESHEAD
TYNE & WEAR NE11 0NS
ENGLAND
TEL 0191 491 0808
FAX 0191 482 5372
palintest@palintest.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)207 858 1228 (24hr)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pastilles Acide Cyanurique

Pictogramme de danger

Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Mentions de mise en garde	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contient	HYDROGÉNOSULFATE DE POTASSIUM
Mentions de mise en garde supplémentaires	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

HYDROGÉNOSULFATE DE POTASSIUM **10-20%**

Numéro CAS: 7646-93-7 | Numéro CE: 231-594-1 | Numéro d'enregistrement REACH: N/A

Classification
Skin Corr. 1B - H314
Eye Dam. 1 - H318
STOT SE 3 - H335

DISULFITE DE DISODIUM MÉTABISULFITE DE SODIUM **<1%**

Numéro CAS: 7681-57-4 | Numéro CE: 231-673-0 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119531326-45-XXXX

Classification
Acute Tox. 4 - H302
Eye Dam. 1 - H318

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition WHEN DISSOLVED IN WATER THE TABLETS PRODUCE A SOLUTION WHOSE pH IS OUTSIDE OF THE RANGE QUOTED FOR 'EXTREME pH' (CLP 3.2.3.3.4.2).

Pastilles Acide Cyanurique

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Contact cutané Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Ce produit est sévèrement irritant.

Contact oculaire Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pastilles Acide Cyanurique

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Arrêter la fuite si possible sans risque. NE PAS toucher à la matière déversée. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

DISULFITE DE DISODIUM MÉTABISULFITE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m³
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

Mesures d'hygiène Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Solide

Couleur Blanc.

Odeur Sans odeur.

Pastilles Acide Cyanurique

pH	pH (solution concentrée): 6.4
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Pas de données disponibles.

Information générale	Pas de danger spécifique pour la santé connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité	Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.

Pastilles Acide Cyanurique

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier Le produit n'est pas classé comme emballé selon ADR section 3.5.1.4

Indications de transport maritime Le produit n'est pas classé comme emballé selon IMDG section 3.5.1.4

Indications de transport aérien Le produit n'est pas soumis aux exigences de l'IATA tel que conditionné sur la base de "quantités de minimis" selon IATA Dangerous Goods Regulations du paragraphe 2.6.10.1

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2509

N° ONU (IMDG) 2509

N° ONU (ICAO) 2509

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

Nom d'expédition (IMDG) POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

Nom d'expédition (ICAO) POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

Nom d'expédition (ADN) POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

Classe ADR/RID 8

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Pastilles Acide Cyanurique

Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.

Inventaires

États-Unis (TSCA)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA) 12 (b)
Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Publié par	L. Morgan
Date de révision	17/04/2018
Révision	21
Remplace la date	06/02/2018
Statut de la FDS	Approuvé.

Pastilles Acide Cyanurique

Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.